



PROJET D'APPLI A L'ACCELERATION ET A
L'APPROFONDISSEMENT DE LA
DECENTRALISATION ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN



Empowered lives.
Resilient nations.

SUPPORT PROJECT FOR THE
ACCELERATION AND DEEPENING OF
DECENTRALIZATION AND LOCAL
DEVELOPMENT IN CAMEROON

Recrutement d'un consultant individuel pour l'appui au renforcement des capacités professionnelles en audit de performance et en élaboration de la cartographie des risques de la division de l'audit et du contrôle de gestion du bureau national de l'état civil (BUNEC)

TERMES DE REFERENCE

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Haute Direction du Bureau National de l'Etat Civil (BUNEC) s'est engagée à promouvoir et à instaurer au sein du BUNEC une meilleure gouvernance, gage d'efficacité, d'économie, d'efficience et de reddition des comptes.

Pour y parvenir, elle a entrepris, entre autres, de renforcer les capacités de la Division de l'Audit et du Contrôle de Gestion du BUNEC, dans l'optique de renforcer la contribution de cette Division à la promotion et à la pratique des principes de bonne gouvernance au sein du BUNEC.

L'un des domaines de renforcement des capacités de cette Division consiste en la formation de son personnel sur des thématiques jugées indispensables à la réalisation de son mandat. Dans le cas d'espèce, il s'agit de :

- « l'analyse des risques et l'élaboration de la cartographie des risques » ;
- « l'audit de performance ».

L'objectif recherché à travers la formation sur la première thématique – **Analyse des risques et élaboration de la cartographie des risques** - est de permettre au personnel de la Division de l'Audit et du Contrôle de Gestion du BUNEC de gagner en performance par une meilleure compréhension des enjeux du management des risques, de maîtriser les étapes clés de l'analyse et de la gestion des risques pour une prise éclairée des décisions, et de maîtriser le processus d'élaboration d'une cartographie des risques, ainsi que l'approche de planification des audits basés sur les risques.

La seconde thématique de formation – **Audit de performance** - est justifiée par l'introduction de la performance dans la gestion des entités publiques, laquelle participe de la volonté de faire passer la gestion des fonds publics d'une logique de moyens à une logique de résultats, à travers la promotion d'un mode de gestion qui consacre, non plus une pratique dictée par les procédures et la consommation des crédits, mais une pratique de gestion axée vers les résultats et la réalisation des objectifs.

Ce mode de gestion basée sur l'à-propos des résultats escomptés suggère que l'activité d'audit et de contrôle soit désormais basée sur les résultats et l'optimisation des moyens mis en œuvre. Il implique par conséquent le développement de nouvelles approches de vérification basées sur la performance.

C'est fort de cela et dans le but de s'adapter à cette nouvelle vision de la gestion et de la reddition des comptes qu'il est indispensable de former également le personnel de la Division de l'Audit et du Contrôle de Gestion du BUNEC en audit de performance. L'objectif escompté étant de leur fournir des outils et la méthodologie nécessaire pour conduire des audits de performance de qualité qui répondent aux normes et standards en la matière.

Pour accompagner le BUNEC dans le renforcement des capacités professionnelles en analyse des risques et élaboration de la cartographie des risques, d'une part, et en audit de performance, d'autre part, il est envisagé le recrutement d'un consultant.

Les présents termes de référence ont ainsi pour objectif de fixer le contenu de cette prestation, ainsi que les modalités de sa mise en œuvre.

2. OBJECTIF VISE

La présente mission d'appui au renforcement des capacités professionnelles de la Division de l'Audit et du Contrôle de Gestion du BUNEC vise la formation du personnel de cette Division sur les deux thématiques de gestion et d'audit ci-après :

Thématique 1. Analyse des risques et élaboration de la cartographie des risques

□ Objectifs spécifiques :

- Permettre au personnel de la Division de l'Audit et du Contrôle de Gestion d'appréhender l'ensemble des vulnérabilités pesant sur une entité publique comme le BUNEC et d'en dresser un diagnostic ;
- Familiariser les participants avec les Cadres de référence de management des risques internationalement reconnus ;
- Développer chez les participants des compétences clés d'évaluation des risques et d'élaboration d'une cartographie de risque.

Thématique 2. Audit de performance

□ Objectifs spécifiques :

- Familiariser le personnel de la Division de l'Audit et du Contrôle de Gestion sur les concepts de base d'un audit de performance ;
- Doter le personnel d'outils pratiques leur permettant d'élaborer un plan d'audit de performance après avoir déterminé les objectifs, l'étendue et la méthodologie d'audit sur un sujet d'audit donné ;
- Capaciter le personnel à l'élaboration d'un programme d'audit de performance, aux techniques de collecte des éléments probants, ainsi que de rédaction d'un rapport d'audit de performance conformément aux normes internationales en la matière (ISSAI).

L'accompagnement intégrera le développement d'un matériel de formation et l'animation de la formation proprement dite.

3. METHODOLOGIE

La mission d'appui au renforcement des capacités professionnelles de la Division de l'Audit et du Contrôle de Gestion du BUNEC se fera par un consultant à la charge du PNUD.

Les soumissionnaires présenteront dans leurs offres, la méthodologie de formation et le chronogramme précis pour atteindre le résultat escompté.

Le développement du matériel de formation pour chaque thématique devra s'inspirer des réalités de gestion du BUNEC et s'appuyer à cet égard sur les textes réglementaires régissant le fonctionnement de cet Etablissement public, ainsi que la gestion de l'activité « Etat civil », sans omettre les aspects relatifs à la gestion budgétaire, financière et comptable du BUNEC.

Le matériel de formation devra également s'inspirer des bonnes pratiques internationalement reconnues en matière de management des risques dans le secteur public, d'une part, et de pratique de l'audit de performance, d'autre part.

4. MISSION DU CONSULTANT

Le consultant aura la responsabilité de formuler une approche pédagogique de formation adaptée au public cible. L'approche pédagogique proposée devra faciliter la compréhension des enseignements dispensés et permettre d'atteindre efficacement les objectifs pédagogiques ci-dessus mentionnés.

Le consultant aura la responsabilité de développer, pour chaque thématique de formation, un matériel de formation qui permet de satisfaire aux objectifs pédagogiques, ainsi qu'un agenda pour le déroulement de la formation. L'ensemble du matériel devra être disponible cinq (05) jours avant le début de chaque formation pour mise à la disposition des participants dès le premier jour de la formation.

Il assurera également la formation proprement dite du personnel de la Division de l'Audit et du Contrôle de Gestion du BUNEC qui est au nombre de dix (10). Il devra à cet égard produire pour l'ensemble des bénéficiaires de la formation des kits de participants, ainsi que des attestations de formation délivrées à la fin de chaque formation.

Au terme des formations, le consultant produira un rapport de formation qu'il soumettra au BUNEC.

Il devra également produire un recueil des textes en audit et contrôle interne au bénéfice de la Division de l'Audit et du Contrôle de Gestion du BUNEC.

Le matériel de formation développé et livré sera la propriété du BUNEC une fois les formations dispensées.

5. PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant devra justifier d'une expérience et d'une expertise en formation des auditeurs, de préférence dans le secteur public.

Il devra justifier de solides connaissances en management des risques, en audit dans le secteur public (audit de performance notamment) et en gestion des finances publiques. Jouir d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans en audit et contrôle, ainsi qu'en management des risques, et d'une formation universitaire minimum de Baccalaureat+4 d'études dans l'une des disciplines suivantes : Audit et contrôle de gestion, Sciences économiques et de gestion, Management des risques, Droit public,

Les experts présentés devront démontrer d'un savoir et d'un savoir-faire avéré en matière de contrôle, d'audit et d'évaluation dans le secteur public de manière générale. Aussi, ils devront justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans l'un des éléments suivants :



- l'ingénierie de la formation en audit, intégrant le développement des matériels de formation ;
- la formation sur des problématiques relatives au contrôle, à l'audit de performance, à la gestion des risques, notamment dans le secteur public.
- l'accompagnement des structures de contrôle et d'audit dans le secteur public ;

Serait également fort appréciée une parfaite connaissance du français et de l'anglais.

6. DUREE ET DELAI DE LA CONSULTATION

Le consultant disposera d'un délai de 30 hommes/jours répartis ainsi qu'il suit :

- 10 jours hommes/jours pour le développement du Matériel de formation sur le thème « **Analyse des risques et élaboration de la cartographie des risques** » ;
- 05 jours pour l'animation de la formation sur le thème « **Analyse des risques et élaboration de la cartographie des risques** » ;
- 10 jours hommes/jours pour le développement du Matériel de formation sur le thème « **Audit de performance** » ;
- 05 jours pour l'animation de la formation sur le thème « **Audit de performance** ».

7. SUIVI DE LA CONSULTATION

Le suivi de la consultation sera assuré par un groupe technique restreint constitué des personnes suivantes :

- les représentants du BUNEC ;
- les représentants du PNUD Cameroun.

8. PROPOSITIONS

Procédure de soumission de l'offre

L'appel à manifestation d'intérêt est national et ouvert aux consultants qualifiés. Les candidats devront soumettre pour leur candidature, les offres suivantes, au plus tard 10 jours après publication de l'appel à candidature, au Bureau PNUD à Yaoundé avec la mention suivante : « **APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES PROFESSIONNELLES EN AUDIT DE PERFORMANCE ET EN ELABORATION DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE LA DIVISION DE L'AUDIT ET DU CONTROLE DE GESTION DU BUREAU NATIONAL DE L'ETAT CIVIL (BUNEC)** ». Les candidatures physiques sont adressées à Monsieur le Représentant Résident du PNUD/Cameroun.

(1) Une offre technique comprendra notamment :

- Une analyse des TDR indiquant la compréhension de la mission et éventuellement des suggestions jugées pertinentes ;
- Une proposition de méthodologie détaillée ;
- Un chronogramme indiquant la planification complète de la mission ;
- Le CV détaillé dont l'expérience dans des processus similaires (inclure copie des diplômes).

(2) Une offre financière qui doit être élaborée conformément au tableau des coûts ci-après. Ce tableau comporte des lignes de dépenses spécifiques qui peuvent ne pas être requises ou

applicables, mais qui sont en tout état de cause données comme exemples. **Il est à noter que tous les coûts et tarifs doivent être exempts de toute taxe, le PNUD étant exonéré d'impôts.**

Tableau des coûts : Invitation à soumissionner				
Description de l'activité / article		Unité	Coût	Montant total estimé
1	Honoraire du consultant	H/jour		
2	Autres			
3	Communications	Forfait		

A l'issue de l'évaluation des offres financières, le candidat techniquement apte et ayant présenté une offre financière la moins disante, est retenue.

NB : Les candidatures féminines sont fortement encouragées

□ Evaluation des offres

L'évaluation sur la base de l'offre technique est achevée avant la comparaison des propositions financières. La proposition financière ne sera considérée que pour les soumissions qui auront reçu la note technique de 70% sur un score total maximum de 100 points.

Lors de la deuxième étape, les offres financières de tous les prestataires ayant obtenu la note technique minimale de 70% lors de l'évaluation technique seront comparées.

Le contrat sera adjugé au consultant proposant l'offre la mieux disante (l'offre ayant obtenue la meilleure note combinée issue de l'offre technique et de l'offre financière, avec une pondération de 70/30.)

a) Critères techniques – 70% de l'évaluation totale – sur 100 points

Critère d'évaluation	Pondération	Total des points (100 pts)
Qualification et expérience Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans en audit et contrôle et d'une formation universitaire minimum de Baccalauréat+4 d'études dans l'une des disciplines suivantes : Audit et contrôle de gestion, Sciences économiques et de gestion, Droit public, Sciences politiques.	<ul style="list-style-type: none"> - l'accompagnement des structures de contrôle et d'audit dans le secteur public ; (5pts) - l'ingénierie de la formation en audit, intégrant le développement des manuels, guides et outils de vérification, le développement des matériels de formation (5 pts); - la formation sur des problématiques relatives au contrôle, à l'audit et à l'évaluation des services publics, notamment dans management des risques (5pts) ; - la conduite des missions d'audit et de contrôle dans le secteur public notamment (5pts) 	20 pts

Critère d'évaluation	Pondération	Total des points (100 pts)
Présenter une proposition méthodologique détaillée qui facilite l'atteinte des objectifs formulés dans les TdR	<ul style="list-style-type: none"> - Une proposition de méthodologie détaillée (35 pts) ; - Un chronogramme indiquant la planification complète de la mission (15 pts) 	50 pts
	<ul style="list-style-type: none"> - Expérience de travail avec le gouvernement, la société civile, les ONG Internationales réputées et les institutions multilatérales (5 pts) - Expérience de travail seulement avec le gouvernement (5 pts) 	10 pts
Profil du Consultant		
Être titulaire d'un BAC + 4 ou plus dans l'une des disciplines suivantes : Sciences économiques et de gestion, Droit public, Sciences politiques	<ul style="list-style-type: none"> - Bac + 5 ou plus en sciences sociales (Sciences économiques et de gestion, Droit public, Sciences politiques) (10 pts) - l'ingénierie de la formation en audit, intégrant le développement des manuels, guides et outils de vérification, le développement des matériels de formation (10pts) 	20Pts

b) Critères financiers – 30% de l'évaluation totale

La formule suivante sera utilisée aux fins d'évaluation des propositions financières : $P=y(\mu/z)$ dans laquelle :

P= la proposition financière soumise ;

Y= le nombre maximum de points pour la proposition financière ;

μ = le montant de la proposition la moins disante ;

z= le montant de la proposition soumise

9. Critères d'appréciation de la prestation

Les critères suivants serviront de base pour apprécier la prestation :

- La production des résultats en accords avec les TDR ;
- Le respect des délais de réalisation de la prestation ;
- La qualité des livrables fournis.

LE CHEF DE LA DIVISION DES ETUDES,
DES STATISTIQUES, DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COOPÉRATION



ELLA MEYE N. Lydie
épse ESSISSIMA
Diplomate

